



A37-WP/323  
EC/33  
29/9/10

**ASSEMBLÉE — 37<sup>e</sup> SESSION**

**COMMISSION ÉCONOMIQUE**

**PROJET D'ÉLÉMENTS DE RAPPORT  
SUR  
LE POINT 48 DE L'ORDRE DU JOUR**

Les éléments ci-joints sur le point 48 de l'ordre du jour sont présentés à la Commission économique pour examen.

---

**Point 48 : Budgets pour 2011, 2012 et 2013**

48.1 À sa première séance, la Commission économique examine les parties pertinentes du budget-programme pour la période de 2011 à 2013.

48.2 La Commission note que le budget est un budget axé sur les résultats. Les points qui présentent un intérêt direct pour les travaux de la Commission sont le Programme 21 sur la facilitation et le Programme 23 sur les documents de voyage lisibles à la machine (DVLM) et la gestion de l'identité, qui se rapportent tous les deux à l'objectif stratégique B — Sureté ; le Programme 32 sur les activités génératrices de produits (autofinancées) ; le Programme 33 sur la transparence accrue des politiques relatives à l'aviation ; le Programme 34 sur les statistiques ; le Programme 35 sur le développement durable du transport aérien et le Programme 36 sur la rentabilité des aéroports et des services de navigation aérienne, qui se rapportent tous à l'objectif stratégique C — protection de l'environnement et développement durable du transport aérien. Il est rappelé à la Commission que l'examen de ces questions pourrait toucher d'autres programmes qui se rapportent aux objectifs stratégiques B et C.

48.3 En ce qui concerne l'objectif stratégique B, la Commission note qu'en raison des contraintes qui pèsent sur le budget programme ordinaire, les événements et produits liés aux DVLM deviendront pour l'Organisation des activités génératrices de produits et soumises au recouvrement des coûts.

48.4 En ce qui concerne l'objectif stratégique C, la Commission note qu'il y a des contraintes en matière de ressources associées aux Programmes 33 à 36 (c'est-à-dire le développement durable du transport aérien) qui découle de l'évolution des priorités de l'Organisation. Il a été déterminé que le niveau des ressources allouées aux activités liées aux statistiques, à la prévision et à l'analyse économique nécessiteront l'adoption d'une approche de recouvrement des coûts et de production de recettes.